

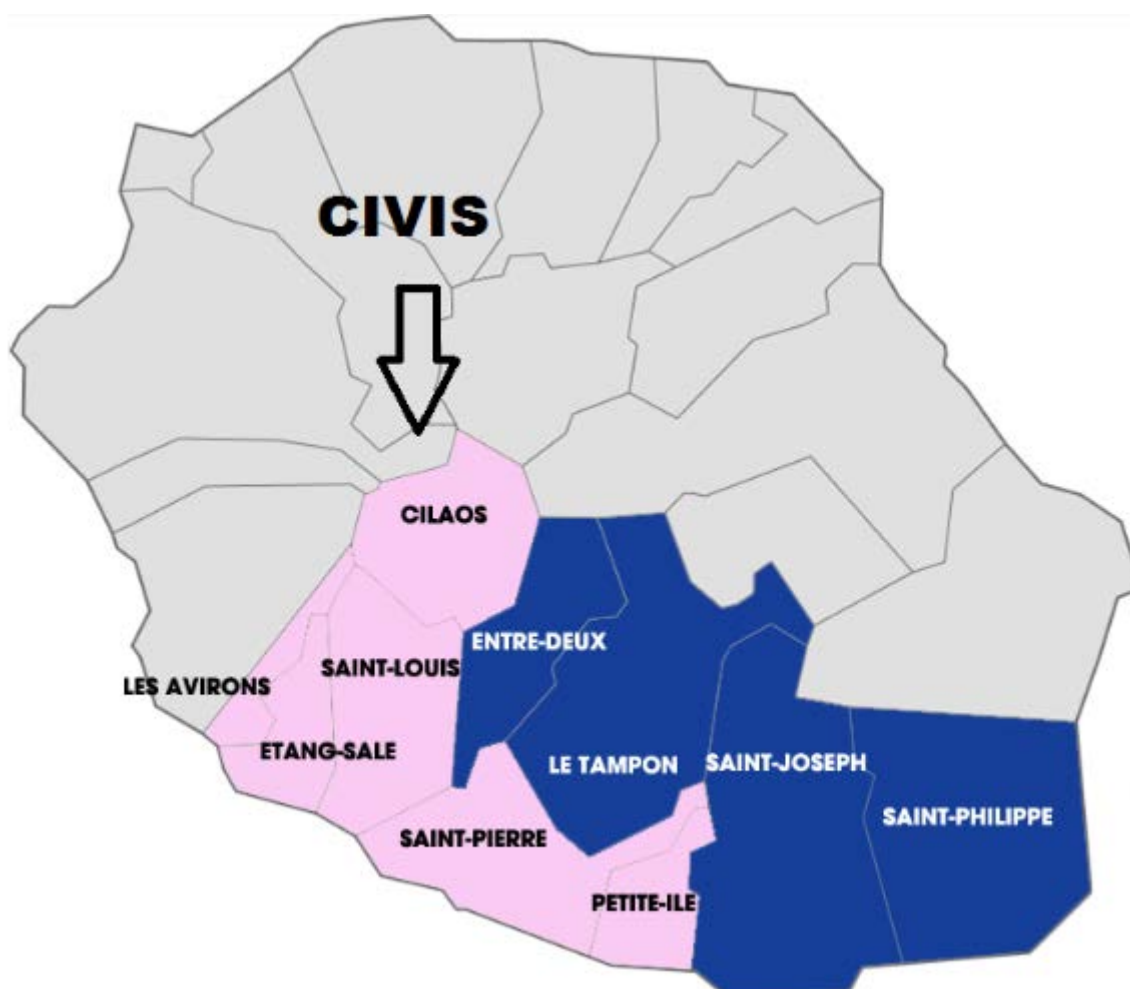
PORTRAIT INTERCOMMUNAL

CIVIS



Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion
2016

Communauté d'agglomération CIVIS



Chiffres décembre 2015

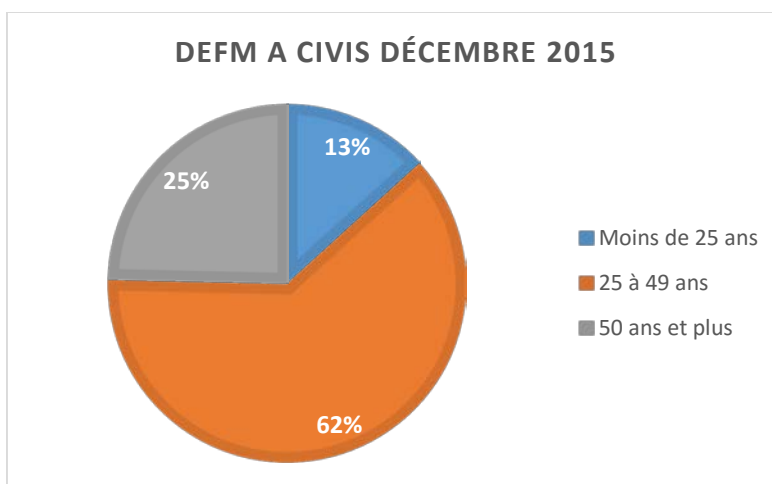
La demande d'emploi

Demande d'emploi en fin de mois de catégorie A (DEFM A) :

Déc-15	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et plus	Total
CIVIS	15 247	16 086	4 153	19 459	7 721	31 333
Microrégion Sud	25 784	27 937	7 038	33 215	13 468	53 721
La Réunion	65 591	68 647	18 294	83 730	32 214	134 238

Source : DIECCTE – Nostra (données Pôle Emploi)

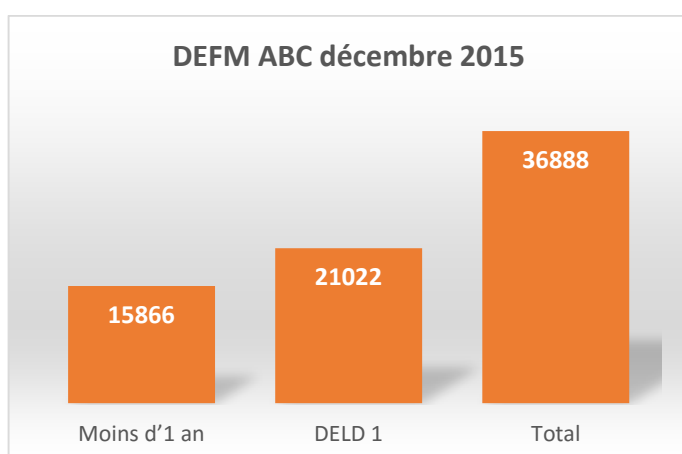
La demande d'emploi en fin de mois de catégorie A de la communauté d'agglomération CIVIS représente 58,3 % de la demande d'emploi de la microrégion Sud. Les femmes sont légèrement majoritaires avec un pourcentage de 51,3 %.



Demande d'emploi en fin de mois des catégories A,B,C (DEFM ABC) :

Déc-15	Moins d'1 an	DELD 1	Total
CIVIS	15866	21022	36888
Microrégion Sud	26978	36287	63265
La Réunion	71453	88015	159468

Source : DIECCTE – Nostra (données Pôle Emploi)



La demande d'emploi de longue durée représente 57 % de la demande totale.

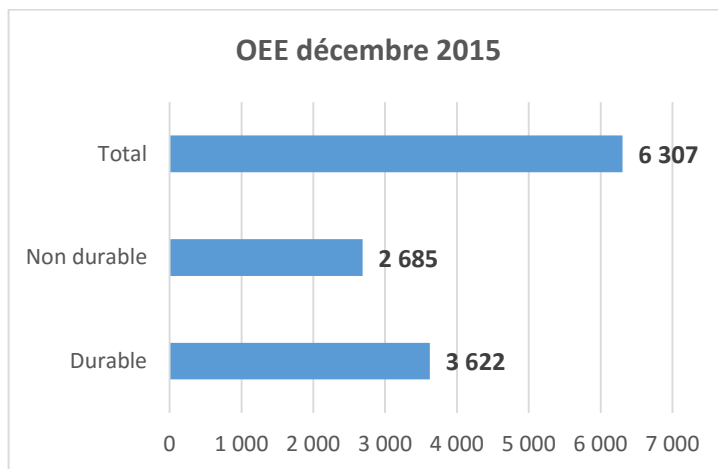
De plus, elle a augmenté de 1,8 % par rapport au mois de décembre 2014.

L'offre d'emploi

Offres d'emploi enregistrées (OEE cumul depuis janvier) :

Déc-15	Durable	Non durable	Total
CIVIS	3 622	2 685	6 307
Microrégion Sud	6 511	3 711	10 222
La Réunion	16 883	12 945	29 828

Source : DIECCTE – Nostra (données Pôle Emploi)

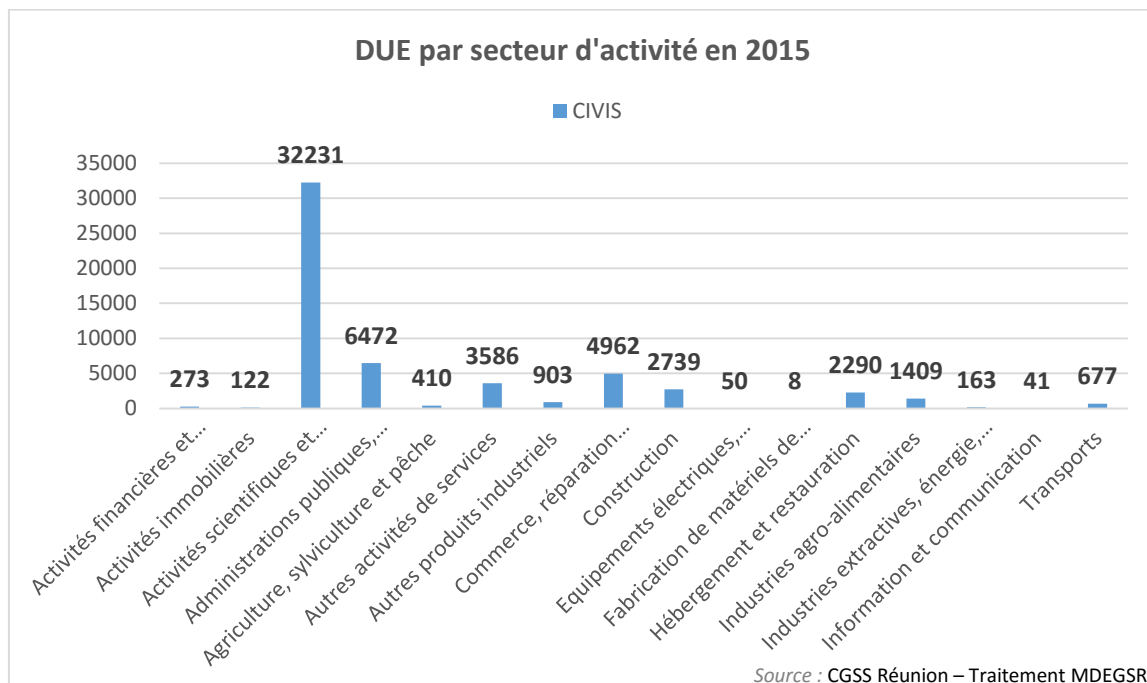


L'offre d'emploi enregistrée pour la CIVIS représente 61,7 % de l'offre d'emploi de la microrégion Sud.

La part d'offres d'emploi durables correspond à 57,4 % des offres totales.

La déclaration unique d'embauche

Pour l'année 2015, la CIVIS compte un total de 56 355 déclarations uniques d'embauche (DUE incluant l'intérim).



Les DUE les plus nombreuses pour la CIVIS sont représentées par les activités scientifiques et techniques (incluant le soutien et les services administratifs) avec une part de 57,2 %, les administrations publiques, la défense, l'enseignement, la santé et l'action sociale correspondent à 11,5 %. De plus, le commerce, les réparations d'automobiles et de motocycles représentent 8,8 % des DUE ; les autres activités de services* constituent 6,4 %.

Les secteurs d'activité qui présentent le moins de DUE sont la fabrication de matériels de transport (moins de 0,1 %), l'information et la communication (0,1 %), les équipements électriques, électroniques, informatiques (0,1 %), et les activités immobilières (0,2 %). Il est à noter que la CIVIS est fortement dominé par les communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis concernant la répartition des secteurs d'activité.

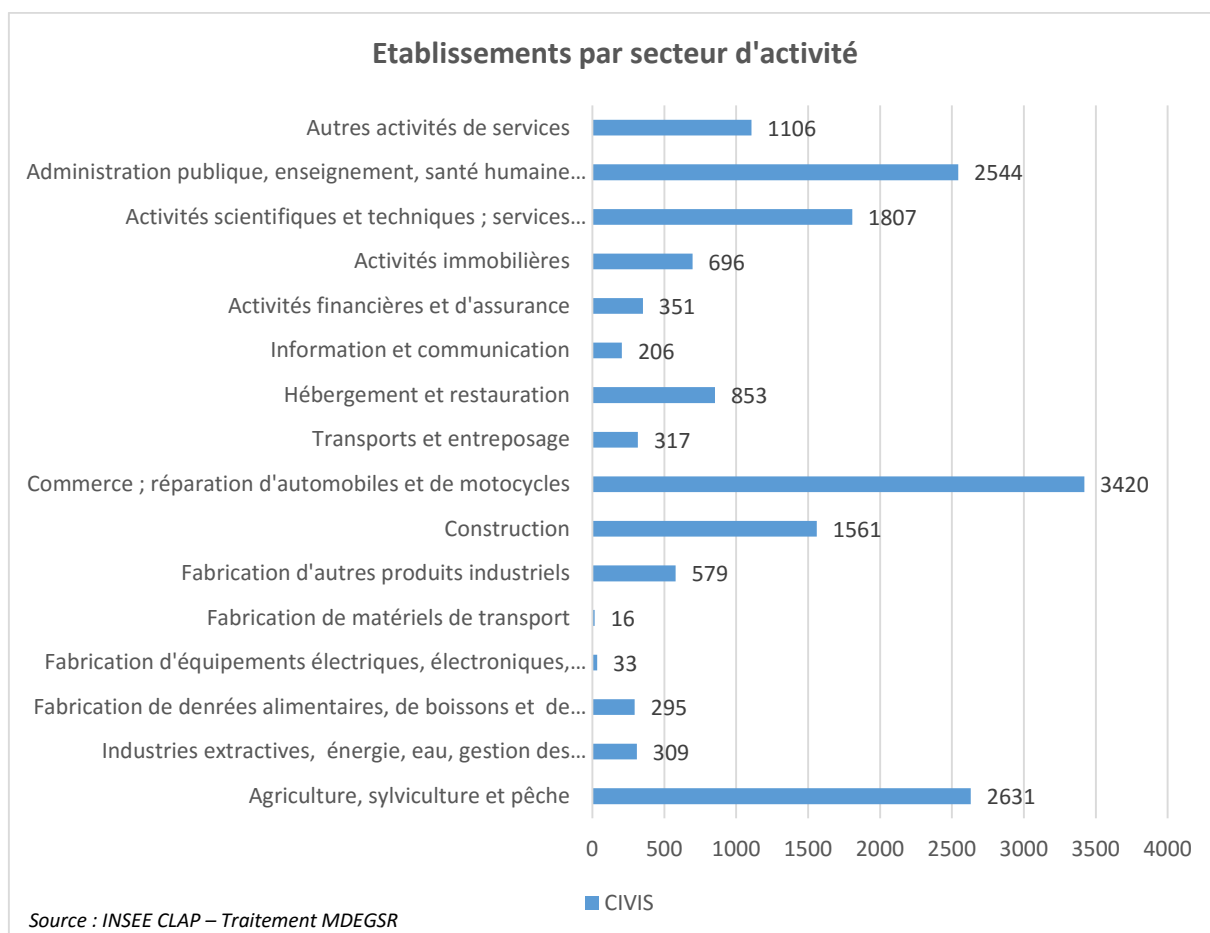
*activités des organisations associatives, réparation d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques, ainsi que diverses activités de services personnels

Etablissements et effectifs salariés

2012	Etablissements	Salariés
CIVIS	16 724	44 396
Microrégion Sud	26 699	61 385
Réunion	79 965	212 124

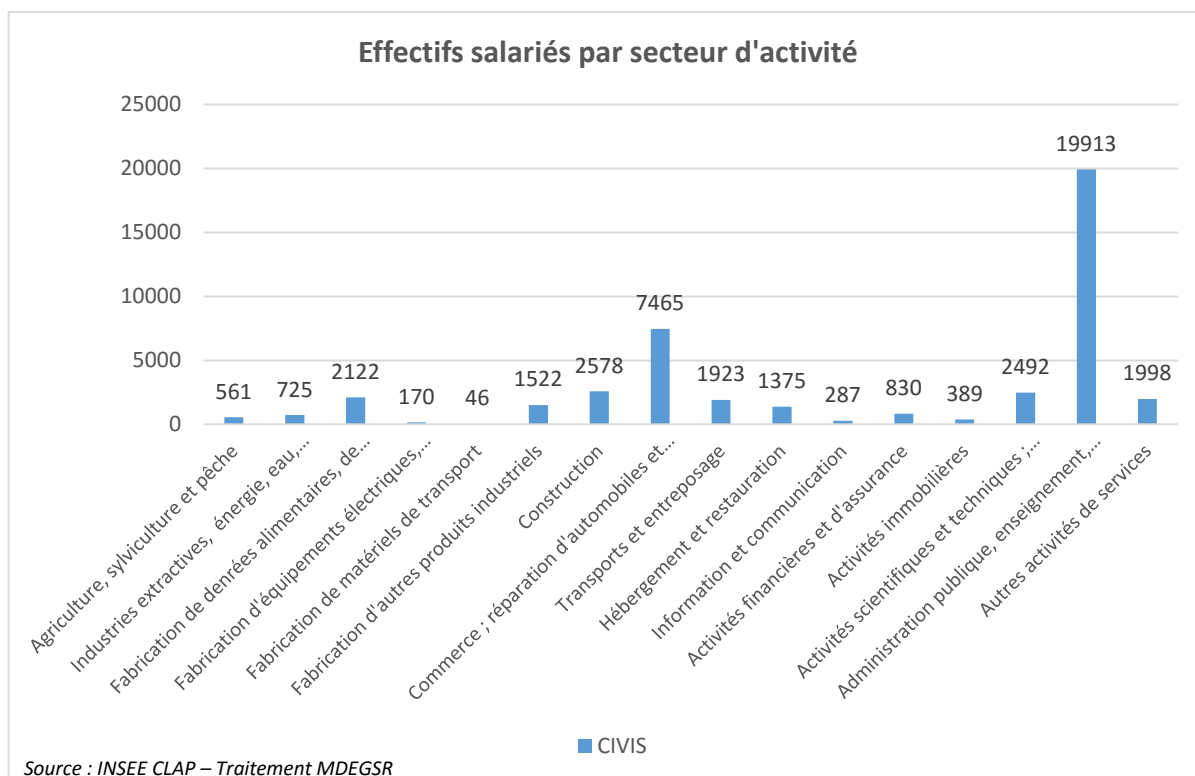
Source : INSEE CLAP

Au 31 décembre 2012, les établissements actifs de la CIVIS représentent une part de 62,6 % des établissements totaux de la microrégion Sud. En ce qui concerne l'emploi salarié, les établissements de cette intercommunalité regroupent 72,3 % du total des salariés du Bassin Sud.



Pour la CIVIS, le commerce est le secteur qui regroupe la majorité des établissements, soit 20,4 % des établissements totaux. Le deuxième secteur dominant est celui de l'agriculture (15,7 % des établissements), ensuite on a l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale avec une part de 15,2 %, et les activités scientifiques et techniques (incluant les activités de services administratifs et de soutien) composant 10,8 % des établissements.

Le secteur représentant le plus petit nombre d'établissements de la CIVIS est la fabrication de matériels de transport, soit 0,1 % des établissements totaux. On a ensuite la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, et de machines regroupant 0,2 % des établissements. L'information et la communication ainsi que la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac correspondent respectivement à 1,2 % et 1,8 %.

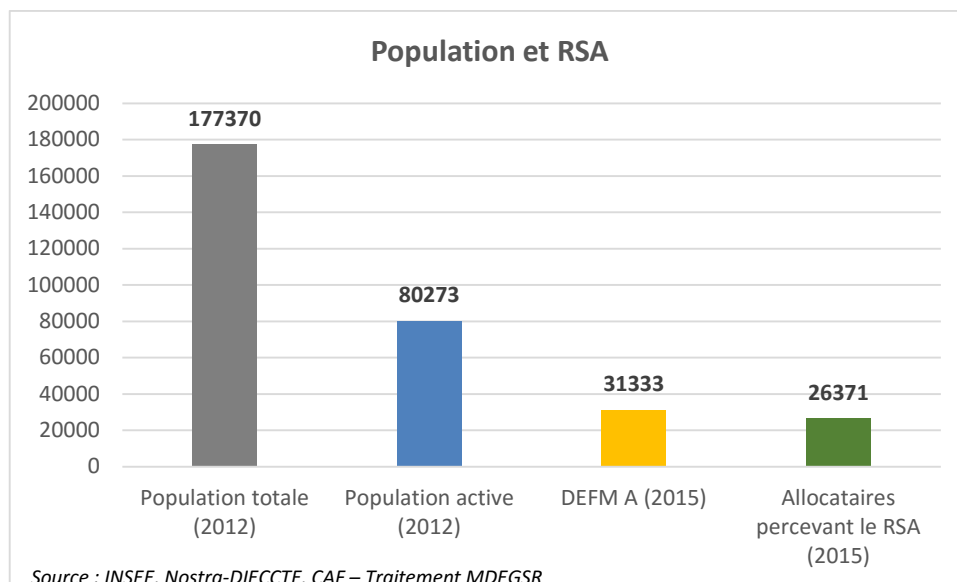


L'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale dominent largement tous les autres secteurs concernant les effectifs salariés, ce secteur regroupe 45 % des effectifs totaux de la CIVIS. Le commerce représente 16,8 % des effectifs salariés, la construction regroupe 5,8 %.

En revanche, les secteurs comportant le plus faible effectif salarié sont la fabrication de matériels de transport (0,1 % des effectifs), la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, et de machines (0,4 %). L'information et la communication regroupent 0,6 % des effectifs salariés de la CIVIS.

Le revenu de solidarité active

Au mois de décembre 2015, 26 371 habitants de la CIVIS sont bénéficiaires du RSA (soit 60 % des bénéficiaires du RSA dans la microrégion Sud), dont 3775 bénéficiant du RSA majoré. (Source CAF Réunion)



À la CIVIS, le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA a augmenté (+ 2,1 %) par rapport au 1^{er} trimestre 2015 (+ 1,7 % par rapport au mois de décembre 2014).

En décembre 2015, les DEFM A de la CIVIS représentent 58,3 % des DEFM A de la microrégion Sud.

NB : RSA majoré

Le montant forfaitaire du RSA socle peut être majoré. Sous certaines conditions, une personne seule avec des enfants peut donc voir son montant RSA augmenté.

Conditions :

Cette majoration du RSA est accordée lorsque l'adulte est isolé. Elle concerne donc les personnes seules veuves ou séparées. En plus de l'isolement la deuxième condition pour bénéficier du RSA majoré est d'avoir des enfants à charge.

Déclenchement :

La majoration pour isolement, et donc la possibilité de bénéficier du RSA majoré, commence le mois où survient l'un de ces événements :

- La naissance d'un enfant
- La déclaration de grossesse
- La séparation ou le veuvage
- Le dépôt de la demande si l'évènement est antérieur.

Une simple séparation géographique du couple ne permet pas la caractérisation d'isolement et n'est pas prise en compte.

Durée :

La majoration pour isolement peut être accordée pendant 12 mois, continus ou discontinus, dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de l'évènement générateur ou du dépôt de la demande. La majoration s'applique donc pendant une durée limitée à 12 mois à compter de l'élément qui déclenche la situation de parent isolé. Cette durée est prolongée jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint 3 ans.

Définitions

DEFM : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi
DELD 1 : Demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus)
OEE : Offres d'emploi enregistrées
DUE : Déclaration unique d'embauche
RSA : Revenu de solidarité active

Les catégories de demandeurs d'emploi

A : En recherche active, disponible sans emploi
B : En recherche active, en activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois précédent)
C : En recherche active, en activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois précédent)
D : Sans recherche active, non disponible, sans emploi
E : Sans recherche active, non disponible, en emploi

Microrégion Nord : Sainte-Marie, Saint-Denis, Sainte-Suzanne

Microrégion Sud : Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Louis, Saint-Joseph, Petite-Île, Saint-Philippe, Cilaos, Entre-Deux, Étang-salé, Les Avirons

Microrégion Est : Bras Panon, Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Salazie

Microrégion Ouest : Le Port, La Possession, Saint-Paul, Trois Bassins, Saint-Leu

Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion

25, rue des fabriques ZI 4 97410 Saint-Pierre Cedex

Tél. : 0262 77 11 11 / Fax : 0262 44 39 67 – Site internet : <http://www.mde-sudreunion.fr/>



*Portrait Intercommunal CIVIS
décembre 2015*